



**ANNEXE 11 :**  
**Fiche métadonnées (Echanger des données géographiques : les métadonnées obligatoires)**

Directive INSPIRE - norme ISO 19115, pour tout complément d'information :  
Guide de saisie des éléments de métadonnées INSPIRE\_ (Gabarit des Métadonnées produit par le CNIG) – (Annexe 11-1)

Annexe 11\_1 : Guide\_de\_saisie\_des\_éléments\_de\_métadonnées\_INSPIRE

Pour les documents d'Urbanisme, il faut se conformer au document du CNIG :  
Prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme. (Annexe 11-2)

Annexe 11\_2 : Prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme.

## ANNEXE 11 : Fiche métadonnées (Echanger des données géographiques : les métadonnées obligatoires)

Le tableau ci-dessous reprend la liste des métadonnées obligatoires de la directive INSPIRE

Réf.	MÉTADONNÉE OBLIGATOIRE	Nb élt*	Format	DESCRIPTION ET REMARQUES
<b>CNIG 2.1</b>	Intitulé de la ressource ou titre	1	Texte libre	Nom caractéristique et unique sous lequel la ressource est connue (identifiée).
<b>CNIG 2.2</b>	Résumé de la ressource	1	Texte libre	Bref résumé narratif du contenu de la ressource.
<b>CNIG 2.3</b>	Type de ressource (série de données, ensemble de séries de données, services, ...)	1	Liste de choix	Seuls trois types de ressources sont dans le champ de la directive INSPIRE (partie D.1 du règlement) : les séries de données géographiques, les ensembles de séries de données géographiques, les services de données géographiques.
<b>CNIG 2.4</b>	Localisateur de la ressource (lien hypertexte)	0 à n	Texte URL	Lien vers la ressource décrite elle-même, et/ou vers des informations complémentaires la concernant. Obligatoire s'il existe une URL permettant d'obtenir davantage d'informations sur la ressource et/ou un accès à des services connexes.
<b>CNIG 2.5</b>	Identificateur de la ressource unique	1	Alpha numérique - Texte sans espaces, caractères spéciaux ni accentuation	Identifiant créé pour identifier de manière unique la série de données décrite. Il n'y a qu'une seule ressource liée à cet identifiant. Aucun organisme dans la Communauté européenne ne peut créer un identifiant défini par un autre organisme pour une ressource différente. Il peut y avoir plusieurs identificateurs de ressource unique pour une série de données particulière. Quels sont les usages de l'identifiant ? Dans INSPIRE, il sert à la traçabilité de la série de données (l'objet conserve le même identifiant tout le long de son cycle de vie et cet identifiant ne peut jamais être repris pour une autre ressource) et à la mise en place des services. Les gestionnaires de données doivent concevoir et créer cet identifiant dès la création de toute nouvelle ressource. (Texte libre : lettres, chiffres en évitant les caractères accentués, les espaces, les virgules et point-virgule et les caractères spéciaux excepté "_").
<b>CNIG 2.6</b>	Langue de la ressource (fre)	1 à n	Liste de choix	Langue(s) utilisée(s) dans la ressource. Les valeurs autorisées sont celles définies dans la norme ISO 639-2 (code à trois lettres).
<b>CNIG 2.7</b>	Encodage	1	Liste de choix	Description du ou des concepts en langage machine spécifiant la représentation des objets de données dans un enregistrement, un fichier, un message, un dispositif de stockage ou un canal de transmission.
<b>CNIG 2.8</b>	Encodage des caractères	1	Liste de choix	Le jeu de caractères utilisé dans les données peut dépendre notamment du poste de travail du producteur (logiciel, système d'exploitation et du gestionnaire de la base de données).
<b>CNIG 3.1</b>	Catégorie thématique (thème et catégorie). Exemple : catégories : eaux intérieures (thème : hydrologie)		Liste de choix textuelle	Système de classification de haut niveau qui permet de regrouper et de chercher par thème les ressources de données géographiques disponibles. Une ou plusieurs valeurs parmi les 19 catégories thématiques ISO listées à la partie D.2 du règlement sur les métadonnées INSPIRE doivent être fournies (élément obligatoire et répétable).
<b>CNIG 4.1</b>	Mot-clé	1 à n	Texte libre	La catégorie thématique étant trop imprécise pour des recherches détaillées, les mots clés permettent d'affiner la recherche en texte intégral et permettent une recherche structurée. Si le mot clé provient d'un vocabulaire contrôlé (thésaurus), le nom et la date de publication de celui-ci doivent être précisés.

## ANNEXE 11 :

### Fiche métadonnées (Echanger des données géographiques : les métadonnées obligatoires)

Réf.	MÉTADONNÉE OBLIGATOIRE	Nb élt*s	Format	DESCRIPTION ET REMARQUES
CNIG 5.1	Rectangle de délimitation géographique (rectangle de délimitation)	4	Numérique, degrés décimaux + code WESN	Étendue de la ressource dans l'espace géographique, exprimée sous la forme d'un rectangle de délimitation. Ce rectangle de délimitation est défini par les longitudes Est et Ouest et les latitudes Sud et Nord en degrés décimaux, avec une précision d'au moins deux chiffres après la virgule. Les coordonnées du rectangle de délimitation sont exprimées dans un système de coordonnées géodésique de référence définissant le méridien de Greenwich comme méridien d'origine (WGS84).
CNIG 5.2	Référentiel de coordonnées	1	Liste de choix	Le système de référence cité est celui de la série de données accessible par l'utilisateur
CNIG 6.1	Étendue temporelle	1	Dates aaaa-mm-jj	Date de début et date de fin de la période de collecte de données
CNIG 6.2.1	Date de publication	1	Date aaaa-mm-jj	C'est la date de publication de la ressource lorsqu'elle est disponible ou la date d'entrée en vigueur.
CNIG 6.2.2	Date de création	1	Date aaaa-mm-jj	Date de fin du 6.1 ou de validation de la série de données
CNIG 6.2.3	Date de dernière révision	0 à 1	Date aaaa-mm-jj	Ne pas saisir de date de dernière révision si la ressource vient d'être créée et donc qu'elle n'a pas été révisée
CNIG 7.1	Généalogie - Historique du traitement et/ou de la qualité générale de la série	1	Texte libre	Historique du traitement et/ou de la qualité générale de la série de données géographiques. Le cas échéant, elle peut inclure une information indiquant si la série de données a été validée ou soumise à un contrôle de qualité, s'il s'agit de la version officielle (dans le cas où il existe plusieurs versions) et si elle a une valeur légale.
CNIG 7.2	Résolution spatiale	2	Numérique	Echelles d'exploitation max et min exprimées sous la forme de valeurs entières correspondant au dénominateur de l'échelle. (Exemple 25 000 à 500 000 pour une exploitation possible de 1/25000 <sup>ème</sup> à 1/500000 <sup>ème</sup> ). On considérera que le nombre correspondant à l'échelle maximale d'exploitation (25 000 dans l'exemple) représente la précision du tracé en millimètres.
CNIG 7.3	Cohérence topologique	4	Numérique.	Nombre de superpositions invalides, nombre de nœuds pendants (undershoot, overshoot), nombre d'auto-intersections, nombre d'auto-superpositions. <i>Nota : une donnée de qualité ne doit présenter aucune de ces anomalies.</i>
CNIG 8.1	Conformité : spécification	1	Texte libre	Directive Inspire, modèle Agence de l'Eau xx, modèle national
CNIG 8.2	Conformité : degré	1	Texte libre	Directive Inspire, modèle Agence de l'Eau xx, modèle national

## ANNEXE 11 :

### Fiche métadonnées (Echanger des données géographiques : les métadonnées obligatoires)

Réf.	MÉTADONNÉE OBLIGATOIRE	Nb élts*	Format	DESCRIPTION ET REMARQUES
CNIG 9.1	Conditions applicables à l'accès et à l'utilisation	1	Texte libre	Il est possible de formuler 3 grandes familles de conditions d'accès et d'usage (les contraintes légales : les contraintes de sécurité, dans le cas de la défense nationale. Par exemple, les métadonnées d'une série de données réalisée dans le cadre d'un projet d'intervention des forces françaises sont non diffusables, les contraintes d'usage (par exemple : données maritimes impropres à la navigation). Les métadonnées d'une ressource peuvent donc exprimer tout un ensemble de contraintes en matière d'accès et d'utilisation couvrant ces 3 grandes familles de contraintes.
CNIG 9.2	Restrictions concernant l'accès public	1	Texte libre	Cet élément de métadonnées définit les conditions applicables à l'accès et à l'utilisation des séries et des services de données géographiques, et, le cas échéant, les frais correspondants. Au fil des différents ensembles de contraintes en matière d'accès et d'utilisation, il doit y avoir au moins une instance de cet élément. Cet élément doit avoir une valeur textuelle. Les valeurs suivantes sont imposées dans les cas particuliers prévus par INSPIRE : "aucune condition ne s'applique" si aucune condition ne s'applique à l'accès à la ressource et à son utilisation ; "conditions inconnues" si les conditions sont inconnues.
CNIG 10.1.1	Organisation responsable : organisation	1	Texte libre	Description de l'organisation responsable. Il est obligatoire de fournir au moins le nom de l'organisation et une adresse de messagerie électronique (chaîne de caractères). <b>Commentaire</b> : Dans le cas où une partie responsable a plusieurs rôles, les deux éléments de métadonnées devront être répétés pour chaque rôle.
CNIG 10.1.2	Organisation responsable : Rôle	1	Texte libre	Rôle que joue l'organisation responsable vis-à-vis de la ressource
CNIG 11.1	Point de contact des métadonnées	1	Texte libre	Description de l'organisation responsable de la création et de la maintenance des métadonnées. Il est obligatoire de fournir au moins le nom de l'organisation (chaîne de caractères) et une adresse électronique (chaîne de caractères).
CNIG 11.2	Date des métadonnées	1	Dates aaaa-mm-jj	Ceci est la date à laquelle l'enregistrement de métadonnées a été créé ou actualisé.
CNIG 11.3	Langue des métadonnées	1	Liste de choix	C'est la langue utilisée dans les métadonnées. Les valeurs possibles sont les langues officielles communautaires identifiées dans la norme ISO 639-2. Cet élément est fourni sous la forme d'un code à trois lettres (représentation ISO 639-2). - "Fre" pour français.

(\*) - nombre d'éléments :

- 1 = unique et obligatoire
- 1 à n = au moins 1 (exemple : mots clefs)
- 0 à n = facultatif, renseigner 1 ou plusieurs si existant (exemple liens hypertextes)

## ANNEXE 11 : Fiche métadonnées (Echanger des données géographiques : les métadonnées obligatoires)

Éléments du catalogue de données :

Réf.	MÉTADONNÉE OBLIGATOIRE	Nb éts*	Format	DESCRIPTION ET REMARQUES
Catalogue données CD1	Type d'objet géographique	1	Liste de valeurs	Point, ligne ou polygone
Catalogue données CD2	Liste descriptive des attributs **	1 à n	Tableau	Pour chaque attribut : nom, type (texte, numérique, texte codifié, liste de valeurs), nombre de caractères, description détaillée, valeurs possibles (libre, règle de codification, liste ou intervalle de valeurs). Dans le cas d'une liste de valeurs prédéfinie définition précise de chaque valeur

(\*) - nombre d'éléments :

- 1 = unique et obligatoire
- 1 à n = au moins 1 (exemple : mots clefs)
- 0 à n = facultatif, renseigner 1 ou plusieurs si existant (exemple liens hypertextes)

(\*\*) Il est demandé au prestataire de remplir le tableau Excel joint (annexe 11-3).

Annexe 11\_3: catalogue de données

Dans la mesure du possible, il est préférable d'écrire le nom des champs et des attributs tout en miniscule (compatibilité POSTGIS).

Sur la feuille "Données à créer" :

Décrire la donnée avec les différents attributs et leur type, et les propriétés du type (ex: pour du texte préciser le nombre de caractères)

Nom du champ (attribut)	Type	Propriété du champ
attribut1	Texte	nb de caractères
attribut2	Texte	nb de caractères
attribut3	Texte	nb de caractères
attribut4	Liste de valeurs	Liste simple ou double
attribut5	Liste de valeurs	Liste simple ou double
attribut6	Date	nb de caractères
attribut7	Date	nb de caractères
attribut8	Liste de valeurs	Liste simple ou double
attribut9	Liste de valeurs	Liste simple ou double
attribut10	Texte	nb de caractères
attribut11	Numéric	2 décimales
attribut12	Numéric	2 décimales

**CONVENTION DE PARTENARIAT, D'ÉCHANGE DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET DE MISE À DISPOSITION D'OUTIL DE DIFFUSION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES – Annexe 11 - Fiche métadonnées (Echanger des données géographiques : les métadonnées obligatoires)**

**ANNEXE 11 :**  
**Fiche métadonnées (Echanger des données géographiques : les**  
**métadonnées obligatoires)**

Sur les feuilles suivantes :

- 1- Créer une feuille pour chaque attribut ayant une liste de valeur en renommant la feuille avec le nom de l'attribut (champs)
- 2- Créer un tableau qui reprend la liste des attributs : si l'attribut est une valeur, y associer sa définition dans une autre colonne

Code (num)	Libellé (80 car. alphanum)
1	Libellé1
2	Libellé2
3	Libellé3
4	Libellé4
5	Libellé5
6	Libellé6